

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2024\_005****BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE CHATOU 2017-2023**

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 29 janvier 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Inès de MARCILLAC à Véronique LIGNIER, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS à Michèle GRELLIER, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Aymeric TONNEAU à Véronique CHANTEGRELET

**Absents :**

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

**Secrétaire :**

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le dernier projet d'établissement du Conservatoire, outil définissant la politique de la ville en matière de pratiques artistiques sur la commune, a été validé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2017.

Ce projet d'une durée de 5-6 ans a été impacté par la période Covid (2017 - 2023). Il est arrivé à son terme et un bilan a été réalisé en 2023 en concertation entre l'équipe enseignante et l'équipe administrative du Conservatoire.

Afin d'avoir un outil mieux adapté pour les équipes pédagogiques, il convient de valider le bilan de ce projet afin de préparer le suivant.

Le projet d'établissement définit les orientations et les objectifs sur cinq ans. C'est un outil qui permet de fixer les grandes orientations de travail, sans toutefois qu'elles aient un caractère réglementaire contraignant.

L'enseignement au Conservatoire est, depuis de nombreuses années, reconnu pour sa qualité, pour l'investissement de son équipe pédagogique que ce soit sur le plan de l'apprentissage mais également dans le développement de projets et partenariats. Il est devenu un lieu de ressources et de rencontres artistiques.

Ce projet d'établissement était inscrit dans une perspective et une situation financière contrainte. La démarche d'optimisation de l'équipement Conservatoire dans un lieu partagé (avec la Médiathèque et l'Espace 16-25 ans) est toujours d'actualité ainsi que la réduction des dépenses et/ou l'augmentation des recettes et la démarche d'adaptabilité engagée tout en conservant une politique culturelle riche, variée et s'adressant au plus grand nombre.

Le projet d'établissement permet aux instances extérieures que sont le Ministère de la Culture, la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et l'Association Départementale d'Information et d'Animation Musicale d'apprécier :

- La bonne santé de l'école,
- La volonté et l'implication pédagogique et culturelle de la ville concernant l'enseignement musical, chorégraphique et théâtral.

Il permet également de valider son classement et d'être un établissement reconnu par ces instances.

C'est à partir de ce bilan que s'ouvre une nouvelle période de travail pour mettre à jour et proposer un nouveau projet d'établissement, projet qui est une co-construction entre le personnel enseignant et les équipes administratives et techniques du Conservatoire.

### **DELIBERATION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Patrimoine en date du 17 janvier 2024,

Considérant que le conservatoire en est l'un des éléments essentiels de la politique culturelle de la ville de Chatou,

Considérant qu'il convient de valider le bilan du dernier projet d'établissement avant de préparer le prochain qui définira les grands axes pour les cinq années à venir,

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 078-217801463-20240206-DEL\_2024\_005-DE



Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du bilan du projet d'établissement 2017-2023 du conservatoire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Publiée le : 08/02/2024